

DEPARTEMENT DU TARN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN**



Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 3 avril 2024

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	26

**L'an deux mille vingt-quatre et le 3 avril**

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 21 mars 2024

**Présents** : ALARY Isabelle, DAVID Laurent, FONVIELLE Liliane, GAILLAC Patrick, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, MONTEILLET Mathieu, PELEGRY Jean-Bernard, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, ROBERT Florence, ROQUES François, VILETTES Max, ZION Philippe, DE OLIVEIRA Katy, ORIOL Clarisse, VEYRIES Laurent.

Date d’Affichage : 21 mars 2024

**Absents excusés (pouvoirs) :**

COLLIN Nathalie donne pouvoir à ROBERT Florence  
FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à DAVID Laurent  
GONTIER Chantal donne pouvoir à LIBBRECHT Daniel  
SALANDIN Didier donne pouvoir à GAILLAC Patrick  
TKACZUK Jean donne pouvoir à DE OLIVEIRA Katy

N° 16-2024

**Absente excusée** : THIEBAUD Béatrice

**Secrétaire** : ROBERT Florence

Finances – MSP – Budget Primitif 2024

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le budget primitif suivant :

	BP 2024
DEPENSES de FONCTIONNEMENT	- €
RECETTES de FONCTIONNEMENT	- €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 473 448,00 €

<b>21</b>	<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>2 473 448,00 €</b>
21318	Autres bâtiments publics	2 473 448,00 €

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 473 448,00 €</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 031 736,00 €</b>
1641	Emprunts	2 031 736,00 €
<b>10</b>	<b>Dotations &amp; participations</b>	<b>441 712,00 €</b>
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	441 712,00 €

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	- €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	- €
<b>SOLDE</b>	- €

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 473 448,00 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 473 448,00 €</b>
<b>SOLDE</b>	- €

<b>SOLDE GENERAL</b>	- €
----------------------	-----

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 9 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT



Le Maire,

Maryline LHERM

*Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.*